

LES ENTRETIENS DES BOURBONS,

OU

Dialogues entre Louis XIV, Henri IV, & Louis XVI, à Saint-Cloud.

SEPTIEME DIALOGUE.

In nemus ire juvat, preſſis que in retia cervis
Hortari celeres per juga ſumma canes.

HENRI IV, *ſurprenant Louis XVI, dans ſon lit, à dix heures du matin.*

Encore dans ton lit? A cette heure! pareſſeux! n'es tu roi que pour dormir?

LOUIS XVI.

Que voulez vous que je faſſe? quand les pavots du ſommeil ſont appéſantis ſur ma paupière, je ne ſens pas le poids de mes diſgraces. Je ſuis heureux en ſonge, le preſtige me dédommage parfois de la réalitè. On prend les conſolations, comme on les trouvent.

HENRI IV.

Tu n'as donc point d'autres diſtractions a tes ennuis que ton oreiller, & tes rêves.

LOUIS XVI

Ce ſont les ſeules qui me ſoient permiſes.

HENRI IV.

La promenade t'offre cependant des attraits dans ce ſéjour champêtre.

LOUIS XVI.

Je ne ſaurais faire un pas dans mes boſquets, que je ne ſois entouré, ſuivi, perſécuté par des bourgeois en uniforme; militaires ridicules, qui ne quittent leurs boutiques, & leurs outils que pour venir exercer en ces lieux un ſtupide eſpionage, & me montrer des figures plattes, & allongées ſous des bonnets de grenadiers. Ma foi, jaime mieux renoncer au plaiſir de la promenade, que d'y être accompagné par un Capitaine des gardes tailleur, ou ſavetier de profeſſion, & je reſte dans ma ſolitude.

HENRI IV.

Eh! ventre ſaint gris! prends un courrier fougueux, une meute de chiens courans; & pour depayſer les importuns égare-les dans la plaine à la porſuite. d'un Indolent, & ſédentaires, ils abandonneront bientôt la partie; & la crainte qu'ils auront de ſe fatiguer ſur tes pas, te débaraſſera de leur préſence inſipide.

LOUIS XVI.

Ils ne craignent pas cet inconvénient là. Ils ont eu l'eſprit d'y mettre ordre.

HENRI. VI.

Comment cela?

LOUIS XVI.

Pour s'épargner la peine de me ſuivre à la chaſſe, ils ont jugé a propos de me l'interdire.

HENRI IV.

Tu me promenes de ſurpriſe en ſurpriſes. Comment des ſujets peuvent ils avoir eu l'audace de faire une pareille deffense a leur roi?

LOUIS XVI.

Je vous avoue, mon père, qu'ils n'ont pas été juſqu'à me l'intimer expreſſement. Les douze cents ont l'art de ſauver merveilleuſement les apparences; & me dépouillent toujours le plus reſpectueuſement du monde. Par une conſéquence de ce qu'ils appellent les droits de l'homme, ils ont commencé par établir, que tout particulier eſt libre de chaſſer ſur ſes propriétés foncières.

HENRI IV.

Assez mal raisonné, par parenthese: en effet, avec leur principe, on pourra révoquer en doute tous les droits quelconques de propriété. Tel

peut avoir le droit de récueillir les fruits qui croissent sur cette portion de sol, tandis que tel autre aura le droit d'immoler le gibier qui s'y trouve. Ces deux propriétés sont distinctes, & parce qu'on a la premiere, il ne s'en suit pas qu'on doive avoir aussi la seconde. Mais une base absurde n'arrêtte pas quelqu'un dans l'intention d'établir un faux sistême. Continue.

LOUIS XVI.

De ce principe, absurde ou non, ils n'en ont pas moins fait dériver pour conséquence, qu'il n'est permis a personne de chasser sur les propriétés d'autrui; de sorte qu'il ne me reste ici pour canton de chasse que quelques arpens isolés; & fixés par des limites que je ne puis franchir sans contrevenir aux loix de ces Messieurs.

HENRI IV.

Eh bien ! Quitte le territoire trop borné de Saint-Cloud : gagne les taillis de Fontainebleau, ou la forêt de Compiegne : tu auras-là a parcourir un terrein d'une immense étendue.

LOUIS XVI.

On ne m'a pas interdit ces cantons. Au contraire, on m'y a réservé un privilége exclusif : mais ces MM. donnent d'une main ce qu'ils retiennent de l'autre ; & ils n'entendent pas que je profite de la permission qu'ils m'accordent.

HENRI IV.

C'est une énigme que celà.

LOUIS XVI.

Je vais vous l'expliquer. *Les Tuileries*, & *Saint-Cloud* : *Saint-Cloud*, & *les Tuileries*. Voilà le cercle qui m'eſt tracé. Encore, quand fatigué d'être réveillé ſans cesse par la sonnette législative, je me suis décidé à venir dormir à mon aise à Saint-Cloud ; ſi vous saviez qu'elle fermentation a agité les têtes Pariſiennes ; avec qu'elle repugnance ces MM. m'ont laissé méloigner de leurs murs, les jolies petites motions qu'on faisait pour dételer mes chevaux & me ramener dans le voiſinage du Manége... En vérité, mon pere, je suis encore trop heureux qu'on me permetre de boire l'eau de la seine à Saint-Cloud : je serais sans doute fort mal aceuilli dans la propoſition d'aller poursuivre le Daim dans les taillis de Fontainebleau, ou dans la forêt de Compiegne. Là je serais trop loin de *l'aſſemblée nationale* qui ne pourrait communiquer avec moi. Ici je ſeroit trop proche de la forêt des ardennes, d'ou un parti de pandours débuſquant incognito viendroit m'enlever comme un corps ſaint. Et puis ces bonnes gens m'aiment tant qu'ils ne pourroient ſe conſoler de ma perte· Je ſerois tenté de leur dire.

Honorez moi Meſſieurs, d'un peu d'indifférence. Mais ils ne conçoivent rien a cette logique. les effets de leur amitié, reſſemblent a ceux de la haine, & je ſuis l'oiſeau chéri qu'on tient en cage, parce qu'on craint qu'il ne s'envole.

Mais écoutez ce qu'il y a de comique dans leur conduite a ce ſujet. Jeus deſſein ces jours derniers, de me deffaire de mes équipages de

chaſſe, comme métant abſolument inutiles. Eh bien! Ces Meſſieurs, ſur la motion de ce petit pédant Lameth, m'envoyèrent prier reſpectueuſement de les garder. Je ne ſais s'ils avoient deſſein de me perſiffler, ou ſi habitués aux inconſéquences, ils ont encore hazardé celle là ſans malice, comme tant d'autres.... Mais je leur ai répondu, que je ne renonçois pas pour toujours a mon plaiſir favori; mais que je ne m'y livrerois volontiers, que quand les déſordres ſeraient cessés; & que mon cœur ſeroit content..... C'eſt-à-dire, lorſque je n'aurai plus douze cents précepteurs.

HENRI IV.

Je te ſais bon gré de cette réponſe, mon fils, elle témoigne un commencement d'énergie. Mais en attendant qu'elle ſe développe, Je te plains. Tu joues un pauvre perſonnage. Tu dois être d'autant plus affecté de la privation qu'on t'impoſe que les Bourbons ont toujours eu un goût décidé pour la chaſſe C'étoit auſſi pour moi le délaſſement de mes travaux, c'étoit dans cet exercice, que je charmais les ennuis de létiquette, & des tracas de cour.

LOUIS XVI.

Eh bien! mon père, on vous en fait un crime aujourd'hui.

HENRI IV.

Que dit tu là? ventre-ſaint-gris.

LOUIS XVI.

On a oſé en pleine aſſemblée taxer ce goût in-

nocent de paſſion funeste, indigne d'un roi. On a fait plus. On a invoqué à grands cris l'anathême ſur vos mânes reſpectables. On a reproché à votre mémoire le code des chaſſes, qu'ils ont peint comme un recueil de loix ſanguinaires dignes d'un Néron. O mon pere ! mon cœur ſe ſerre à ce langage parricide.... François ! François ! déchirez mes entrailles. Je vous les abandonne ; mais ne ſouillez point la tombe de Henri.

HENRI IV.

Ah ! s'il m'étoit poſſible de me tranſporter au milieu de ces faiseurs burleſques de loix plus burlesques encore, je leur dirois » écoutez : » c'eſt Henri IV qui vous parle. J'ai peut-être » des droits à votre attention.

» Je me suis réſervé la chaſſe exclusivement » à une claſſe nombreuſe de particuliers, parce » que la chaſſe ne convient pas à tous les citoyens : » parce que cet exercice dégénérant en habitude, » quelquefois en beſoin, les détourneroit de leurs » occupations journalieres, & peut-être de la » culture des terres, parce que le port d'armes » permis indiſtinctement aux habitans des cam» pagnes peut entraîner de terribles inconvéniens : » parce que l'inſtrument fait pour saisir au vol » la perdrix fugitive, peut-être quelquefois un » inſtrument de mort dans la main d'un malfai» teur ou même d'un imprudent.

» J'ai fait des ordonnances sévères pour punir » les délits de chaſſe, parce que cet exercice » préſente un appas séduiſant, & que la rigueur » d'une loi fortement prononcée eſt le seul moyen » de détourner les hommes d'une choſe mau-

» vaise, & pernicieuse en soi, mais à laquelle
» ils sont entraînés par un penchant quelquefois
» irrésistible.

» Vous regardez donc comme un acte de tiran-
» nie, ce qui n'étoit que l'effet de mon amour
» pour mon peuple.

» Vous dites l'aimer aussi. Dites que vous le
» flattez : vous avez l'air de lui sourire, mais
» c'est pour l'aveugler, & vous le conduisez au
» précipice par un chemin de fleurs.

» Vous me représentez comme un tiran.
» Lâches & vils calomniateurs ! mais la censure
» de Thersite peut elle offusquer la gloire d'A-
» chile ! Eh bien ! faites donc mieux que moi,
» rendez mon peuple heureux, ventre-saint-gris !
» & je vous pardonne vos invectives. Mais,
» hélas ! à voir vos opérations, je juge que vous
» n'attrapperez pas la maniere de mettre *la poule*
» *au pot* du paysan. »

Adieu mon fils, continue à dormir, & étourdis-toi sur ta sotte position. Attends en paix les événemens en persifflant par fois tes législateurs ; & ventre-saint-gris, il y aura bien le la vergogne, si ces petits Messieurs t'empêchent encore l'an prochain de relancer un cerf dans la forêt de Lieursaint. Adieu.

Le huitieme entretien sera orné d'une estampe gravée par un artiste célebre de la capitale.

De l'Imprimerie des Patriotes.